

Probleme avec credirec par credit lyonnais

Par nanou27, le 26/05/2011 à 18:43

Bonjour,

voila ilsemble que je devrais au credit lyonnais la somme d environ 4000 euros de frais et decouvert et ce depuis 15ans??? m etant séparé et divorcé depuis j ai changer de banque a cette epoque seulement voila credirec apparait et me reclame cette somme donc je n ai pas connaissance me harcele, me menace, bref l enfer quoi alors deux questions si vraiment je devais cette somme comment le savoir et combien de temps la banque peu me les reclamer???? ou m adresser pour savoir si rellement je dois cette somme car j ai refait ma vie et je ne veux pas d ennui! merci de votre aide

Par chaber, le 26/05/2011 à 18:53

bonjour

- 1- ne pas régler un seul euro
- 2- demander à Credirec copie du titre exécutoire, qu'il sera certainement incapable de fournir, en LRAR bien entendu
- 3- dans le même courrier vous précisez que si ce titre exécutoire n'est pas fourni, leur réclamation est nulle et non avenue
- 4- vous précisez que s'il y a nouvelle relance vous vous réservez le droit de déposer plainte.

Par nanou27, le 27/05/2011 à 14:18

bonjour, merci de votre reponse, j ai longuement lu les questions sur credirec et vu les reponses mais je voudrais quand meme savoir si au bout de 15 ans la banque est en droit de reclamer cette somme? je ne sais meme pas si je leurs doit en plus!!! credirec peut il nous ficher en bdf??? car c est ce qu ils disent et je recommence une nouvelle vie je ne veux pas partir du mauvais pied. je vais faire comme vous m avez dit deja je verrais bien mais en attendant si vous pouviez repondre a mes question ci dessus cela m aiderai beaucoup dans mes demarches car je dois faire un credit voiture et si ils me fiche ficp je serais bien embeter, merci de votre aide et je vous tiendrais au courant bonne journee

Par chaber, le 28/05/2011 à 07:26

Tout dépend s'il y a eu titre exécutoire, et à quelle date?

Vous suivez la marche à suivre indiquée dans ma précédente réponse.

Sans ce titre vous ne devriez pas être fiché

Par nanou27, le 28/05/2011 à 12:03

bonjour , je n ai pas souvenir d avoir recu de titre executoire , je suis parti de la banque en 1989 j ai ouvert un autre compte au credit agricole j y suis encore dailleur et je n ai pas pas ete interdit banquaire depuis cette affaire donc pourquoi de 89 a maintenat je n aurais rien eu et la ils me ficherait ont ils le droit???? PFFF C EST ENNERVANT DE NE PAS CONNAITRE SES DROITS !!!!! je vous remerci pour votre aide et heureusement qu il y a des gens comme vous pour nous aider sinon on se ferait bien avoir car ils n ont vraiment aucune pitiee merci encore